

Mode opératoire de demande de diffusion d'annonce :

Règles de diffusion des annonces de vente d'animaux:

- Seuls les adhérents à jour de leur inventaire et de leur cotisation peuvent bénéficier de ce service.
- Seuls les animaux inscrits à l'inventaire peuvent figurer dans la rubrique des petites annonces de ce site.
- Seuls les informations demandées et nécessaires à la parution d'une annonce sont obligatoires pour la vente d'un animal. Le titulaire de l'annonce doit avoir conscience que les informations « mercantiles » qu'ils indique dans son annonce n'engagent que lui et qu'en aucun cas le CA ne pourra être tenu pour responsable de ce type d'informations.
- Dans le cas où l'animal concerné est un bouc à vendre, il est **impératif** de préciser si celui-ci est confirmé ou non.

- **Bouquillons:** idéalement animaux pré-confirmés, ou inférieur à 87,5 % de CAR, soit 12,5% de sang étranger (parents répertoriés) et sans traces phénotypiques issues d'autres races.
- **Boucs:** animaux confirmés ou susceptibles de le devenir avec un % de sang étranger inférieur à 87,5 % de CAR, soit 12,5 % de sang étranger (parents répertoriés) et sans traces phénotypiques issues d'autres races
- **Chèvres, chevrettes:** doivent être inscrite à l'inventaire et avoir un pourcentage de CAR de 75 %, soit un sang étranger n'excédant pas 25 %
- **Dans le cas de vente de lots :** les parents doivent obligatoirement être inscrits à l'inventaire. La moyenne de pourcentage de CAR ne doit pas être inférieur à 75, (le sang étranger du lot ne doit pas excéder 25%)

- Seuls les animaux inscrits au répertoire de l'Institut de l'Elevage font l'objet d'une **généalogie connue:** ils sont donc à privilégier.

- **Rappel: le marquage de type Alpin est proscrit par le standard: couleur chamoisée, ou traces telles que raie noire totale ou partielle sur le dos (hors patron coloré gris), triangle noir sur l'arrière de la tête, taches marron rougeâtre, couleur « beige rosé »...Les poils ras sont à éviter chez les chèvres, et interdits chez les boucs.**

Conseils aux acheteurs :

Nous invitons les acheteurs à consulter le standard de la race pour le choix des animaux. Malgré un faible pourcentage de sang étranger, certains animaux peuvent ne pas être conformes à ce standard. Il est vivement déconseillé de procéder à des achats sans avoir vu les animaux au préalable. L'ARCM-C n'est en aucun cas responsable de l'état sanitaire et réglementaire des animaux, les transactions sont sous la seule responsabilité des éleveurs.